

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°4

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt et un janvier, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Julien WOJCIESZAK, Jean-Marie VERWAERDE, Francis TILMANT.

Absent excusé n'ayant pas pris part au vote : Jean-Paul WILQUIN

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : RÉGULARISATION DE DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET TEMPS NON COMPLET

Il vous est demandé de délibérer pour régulariser tous les emplois de la collectivité permanents à temps complet et non complet à la demande de la trésorerie, à noter pour cette délibération la suppression d'un poste par le départ en retraite d'un agent.

Le maire,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Cette délibération peut être collective sous réserve d'indiquer pour chaque agent les mentions prévues à l'article L313-1 du code Général de la fonction publique.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{ème}),
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Cette délibération est à caractère rétroactif et doit être votée afin de régulariser la situation de chaque agent. La rétroactivité est ici tolérée car il est nécessaire de procéder à la régularisation d'une situation.

Le maire informe le conseil municipal que :

Vu le budget,

Vu le Comité Social Territorial du « **15 janvier 2026** ».

La commission mixte réunie le lundi 19 janvier 2026 a émis un avis favorable.

A ce titre, ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant à différents cadres d'emplois, différents grades relevant de la catégorie hiérarchique A, B ou C,

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Article 1 : d'adopter la proposition du maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois :

Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Nombre	Fonction	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants
Administrative	Adjoint Administratif	C	1	Agent d'urbanisme, cimetière	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif	C	1	Agent CCAS	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif	C	1	Agent Chargé Communication	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C	1	Agent Comptable	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C	1	Chargé de missions cérémonies, manifestations et cadre de vie	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C	1	Assistante administrative	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C	1	Agent d'accueil, état civil, logement	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C	1	Agent de communication	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	Agent Chargé de Missions Ressources Humaines	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	Assistante des élus et du Maire	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	Assistante administrative	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026



ID : 062-216208611-20260127-0426012026-DE

Administrative	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	Rédacteur administratif	35h		fonctionnaire en détachement
Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Nombre	Fonction	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants
Administrative	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	Directrice Pôle Administratif	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Attaché Principal	A	1	Directeur Général des Service	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	A	1	Directeur Général des Service	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint Technique	C	1	Responsable nettoyage	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint Technique	C	3	Agent nettoyage	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint Technique	C	1	Agent nettoyage	25h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint Technique	C	1	Agent technique polyvalent	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint Technique	C	1	Agent technique polyvalent	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire en disponibilité pour convenances personnelles
Technique	Adjoint Technique	C	1	Agent Périscolaire	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint Technique	C	1	Agent de restauration	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	ATSEM	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Agent de restauration	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	5	Agent Technique polyvalent	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	Agent nettoyage	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026

SLO

ID : 062-216208611-20260127-0426012026-DE

Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Nombre	Fonction	Temps de travail	d'être pourvu par voie contractuelle	vacants
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Agent Technique polyvalent	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire en disponibilité pour convenances personnelles
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Agent de restauration	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	Agent technique polyvalent	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Agent de Nettoyage	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	ATSEM	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Chargé de missions mobilité et prévention	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Agent technique polyvalent	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire en disponibilité pour convenances personnelles
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Agent de nettoyage	28h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	Directeur Pôle Technique	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Animation	Adjoint d'animation	C	1	Responsable Enfance	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Animation	Adjoint d'animation	C	1	Agent Chargé de missions Enfance Jeunesse	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	Chargé missions Jeunesse	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Animation	Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	1	Directeur Pôle Petite Enfance, Enfance, Jeunesse	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Filière	Grade/emploi	Catégorie	Nombre	Fonction	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026

S²LO

ID : 062-216208611-20260127-0426012026-DE

Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Chargé de missions culture et numérique	35h	L 332-13 L332-8 1°	fonctionnaire
Culturelle	Assistant de conservation	B	1	Chargé de missions culture et numérique	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Sportive	Educateur Territorial des A.P.S principal 2 ^{ème} classe	B	1	Charge de missions sports et bien-être	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Sportive	Educateur Territorial des A.P.S principal 2 ^{ème} classe	B	1	Directeur Pôle Attractivité et Dynamique Locale	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Sociale	Agent social	C	6	Assistante éducation petite enfance	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Sociale	Agent social	C	1	Assistante éducation petite enfance	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire en disponibilité pour convenances personnelles
Sociale	Agent social Principale de 2 ^{ème} Classe	C	1	Agent de restauration	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Sociale	Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	1	Chargé de missions vie associative, commerce et tourisme	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Sociale	Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1	Responsable petite enfance	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Sociale	Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1	Educatrice de jeunes enfants	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture classe normale	B	4	Auxiliaire de puéricultrice enfance	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Filière	Grade/emploi	Catégorie	Nombre	Fonction	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture classe normale	B	1	Auxiliaire de puéricultrice enfance	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire en disponibilité pour convenances personnelles

						Envoyé en préfecture le 27/01/2026 Reçu en préfecture le 27/01/2026 Publié le 27/01/2026 ID: 062-216208611-20260127-0426012026-DE	
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	1	Auxiliaire de puéricultrice enfance	35h	L 332-13 L332-8 1°	fonctionnaire
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	1	Chargé de mission éco-transition	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
Médico-Sociale	Cadre de santé 1 ^{ère} classe	A	1	Cadre de Santé	35h	Oui L332-14 L 332-13 L332-8 1°	Pourvu par un fonctionnaire
		TOTAL	70				

Article 3 : d'abroger les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2026

Article 4 : d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés.

Article 5 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et notification.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Christian SPRIMONT

